

COMPTE RENDU
Conseil de Communauté du 27 avril 2009 à 18h30
Salle Polyvalente d'Antoingt

Commune	Prénom	Nom	Présent/ Excusé/ Absent	Commune	Prénom	Nom	Présent/ Excusé/ Absent
ANTOINGT	Hubert	BORY	P	LE BREUIL SUR COUZE	Nicole	ESBELIN	P
	Chantal	ROUSSEL	E		Alain	IVORRA	P
	Emmanuel	GONTHIER	P	MAREUGHEOL	Gérard	ROBICHON	P
BEAULIEU	Jean-Paul	BERNARD	P	Alain	LAURUT	P	
	Louis-Pierre	JINGAND	P	Alain	VEDEL	E	
	Dominique	MOUNIN	A	MORIAT	Gilles	ROCHA	E
BERGONNE	Patricia	BARBECOT	P		Denis	LEGENDRE	P
	Christian	BARDIAU	P		Sophie	DAVID	P
	Lucien	OTTAVI	A	NONETTE	Pierre	RAVEL	P
BOUDES	Thierry	LOOS	A	Maurice	BERNARD	P	
	Gérald	BOULOC	E	Leslie	BRENIAUX	A	
	Carole	ALBIZZI	P	ORSONNETTE	Jean-Pierre	GUEUGNOT	P
	CHALUS	Alain	OLLE		P	Jacqueline	NICHON
Bruno		RALET	E		Thierry	FILLIOL	P
Michèle		BOURGNE	P	ST GERMAIN LEMBRON	René	ROUX	P
CHARBONNIER LES MINES	Pascal	BERTHELOT	P	François	BOURG	P	
	Nicole	LESAIN	P	Joëlle	LAGADEC	P	
	Denis	RIGAUD	P	Georges	AGNESE	P	
	Hélène	MESTRE	P	ST GERVAZY	Serge	BARTHOMEUF	P
	COLLANGES	Jean-Claude	MERLE	E	Philippe	AUZAT	P
François		QUEFELEC	P	Baptiste	LEGENDRE	E	
Lydie		VAISSAIRE	P	VICHEL	Freddie	PIERZCHALA	P
GIGNAT	Jean-Louis	BESSON	P	Roland	CHABRIER	P	
	Marius	SAIGNIE	P	Marie	POULOSSIER	A	
	Michelle	SATURNIN	A	Laure			
	LE BREUIL SUR COUZE	Guy	BOURGNE	P	VILLENEUVE LEMBRON	Véronique	LEROY
Jérôme		BARBINI	P	Jacques	ULRICH	A	
				Karen	DUPIN	P	

Appel des membres présents, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le président remercie le maire d'Antoingt pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Zone des Coustilles : schéma de commercialisation de la zone.
2. Contrat de concession avec la Seau : modalité de reversement des subventions perçues pour les ZAC ;
3. Réhabilitation de logements à Charbonnier les mines : plan de financement et dossier de demande de subventions ;
4. Quartier commercial à Charbonnier les mines : plan de financement et dossiers de demande de financement.
5. Gestion du Personnel : renouvellement Contrat de Travail de Fabrice Cariteau.
6. Attribution de subventions dans le cadre des manifestations culturelles d'envergure.
7. Adhésions aux associations ou organismes partenaires ;
8. Questions diverses.

Le président propose que le point numéro de l'ordre du jour soit traité en fin de conseil.

2. Contrat de concession avec la Seau : modalité de reversement des subventions perçues pour les ZAC ;

Dans le cadre de l'aménagement des Parcs d'activités des Coustilles et du Pré de Chavroche, la Communauté de Communes a fait appel un concessionnaire d'aménagement : la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAU). Ce concessionnaire porte techniquement et financièrement l'ensemble de ces opérations.

Le Conseil de Communauté est appelé à délibérer afin d'autoriser le reversement des subventions afférentes à ces aménagements aux comptes d'opérations des ZAC portés par la SEAU, conformément aux contrats de concessions.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité:

- **APPROUVENT** le reversement des subventions afférentes à l'aménagement des parcs d'activités aux comptes d'opérations des zac portés par la Seau.

3. Réhabilitation de logements à Charbonnier les mines : plan de financement et dossier de demande de subventions

Le financement à mobiliser est de type PLUS / CDC (*Prêt Locatif à Usage Social / Caisse des Dépôts et Consignations*).

Définition du programme : aménagement de 3 logements locatifs :

<u>type de logement</u>	<u>surface habitable</u>	<u>annexes</u>	<u>surface utile</u>	<u>loyer mensuel</u>
F3 handicapé	59,00 m ²	0,00 m ²	59,00 m ²	288,51 €
F4 duplex	80,00 m ²	9,00 m ²	84,50 m ²	413,21 €
F5 duplex	109,80 m ²	9,00 m ²	114,30 m ²	558,93 €
	248,80 m ²	18,00 m ²	257,80 m ²	

Le coût prévisionnel est le suivant :

Travaux d'aménagement et extéri	266 000 €
Architecte	30 720 €
Assistance technique	3 900 €
Sécurité Protection Santé / OPC	3 000 €
Contrôle Technique	5 000 €
Branchements	7 500 €
Total H.T.	316 120 €
Total TTC (avec TVA à 5,5%)	333 507 €
Acquisition foncière	60 000 €
Assurance Dommage Ouvrage	6 493 €
Coût d'objectif TTC	400 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention Etat PLUS	12 000 €
Subvention Fradddt	39 000 €
Subvention Département	39 800 €
Subvention Région	39 000 €
Subvention exceptionnelle	20 000 €
Prêt Locatif à Usage Social	250 200 €
	400 000 €

Le Conseil de Communauté est appelé à délibérer pour accepter le plan de financement tel que défini et autoriser les déposer les dossiers de demande de subvention

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité:

- **APPROUVENT** le plan de financement des logements tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISENT** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires.

4. Quartier commercial à Charbonnier les mines : plan de financement et dossiers de demande de financement

↳ **Plan de financement :**

Suite aux derniers réajustements financiers, les différents postes de dépenses retenus pour la réalisation du quartier commercial sont les suivants :

Acquisitions foncières + assurance : 70 000 €

Etudes et maîtrise d'Oeuvre : 92 911 €
Travaux : 689 850 €
Autres frais : 3 000 €
Acquisition d'un four à pain : 50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Conseil Général (Lignes Classiques) :	➤ 115 000 €
Etat (FISAC) :	➤ 271 728 €
Etat (DDR) :	➤ 80 381 €
Conseil Régional (contrat Auvergne +) :	➤ 217 500 €
Communauté de Communes (emprunt) :	➤ 206 152 €
Total	➤ 905 761 €

Monsieur le Président propose d'adopter le plan de financement suivant et sollicite l'accord du Conseil pour déposer les demandes auprès des différents financeurs :

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité:

- **APPROUVENT** le plan de financement des logements tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISENT** le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires.

↳ Convention de mise à disposition pour travaux :

Pour permettre d'entreprendre le projet de création du quartier commercial de Charbonnier les Mines, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des parcelles A 1339, 1341 et 1342.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité:

- **APPROUVENT** la convention de mise à disposition des parcelles actuellement gérées par l'EPF-Smaf,
- **AUTORISENT** le Président à signer la dite convention.

5. Gestion du personnel : Renouvellement Contrat de Travail de Fabrice Cariteau.

➤ Renouvellement du contrat de travail de M. Fabrice CARITEAU :

Monsieur Fabrice Cariteau occupe actuellement un poste d'aide administratif au siège de la communauté de communes, il dispose actuellement d'un Contrat d'Avenir, renouvelé l'an dernier et qui prend fin le 19 juin 2009. Monsieur Fabrice Cariteau donnant entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées, le bureau propose de renouveler son contrat dans les conditions suivantes :
Contrat de travail de type CDD Fonction publique de 1 an renouvelable, échelle 3 échelon 1 correspondant à la grille des adjoints administratifs de deuxième classe.

Durée = 1 an, du 20 juin 2009 au 19 juin 2010

Temps de travail = 35h/semaine

Rémunération = IB 297 / IM 290 ainsi que le supplément familial de traitement et les primes éventuelles.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le contrat proposé à Monsieur CARITEAU Fabrice, tel que présenté ci-dessus,
- **CHARGENT** Monsieur le président de faire exécuter les termes du présent contrat.

6. Attribution de subventions dans le cadre des manifestations culturelles d'envergure.

La commission culture de la communauté de communes à reçu des demandes de subventions de la part d'associations qui interviennent sur notre communauté.

La commission a étudié attentivement les différentes demandes, et après validation du bureau, propose d'attribuer les subventions suivantes :

- **L'Association de Sauvegarde du patrimoine et Avenir du Lembron** pour l'organisation des semaines musicales du Lembron : **1000€uros** ;
- La **Constellation des Canards** pour l'organisation d'un stage de fanfare et de 4 concerts : **1000 €**
- **Le Centre des Monuments Nationaux** dans le cadre de la convention avec le Château de Villeneuve Lembron pour l'organisation de la saison estivale : **1000 €**;
- **L'association Là Haut si j'y suis**, pour l'organisation d'un festival rock à Nonette : **1500 €**

Monsieur le président propose d'entériner les propositions de la commission Culture et d'attribuer ces subventions ; il précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE l'Attribution des subventions énoncées ci-dessus.

7. Adhésions aux associations ou organismes partenaires.

Le bureau, a étudié les demandes d'adhésions des différentes associations ou organismes partenaires qui nous ont fait parvenir leur appel à cotisation pour l'année 2009, il propose d'adhérer aux organismes suivants :

- ✂ CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) : 600 Euros
- ✂ Plate Forme Initiative Locale : 2 712 Euros,
- ✂ AICRI : 297,47 Euros,
- ✂ CEE (Comité d'Expansion Economique) : 804,58 Euros
- ✂ Convention de partenariat avec l'Agence Locale du Tourisme des Pays d'Issoire : 6 698 €

Monsieur le président propose d'adhérer à ces organismes; il précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE l'adhésion au CAUE pour un montant de 600 Euros.
- APPROUVE l'adhésion à la Plate Forme Initiative Locale pour un montant de 2 712 €
- APPROUVE l'adhésion à l'AICRI pour un montant de 297,47 €
- APPROUVE l'adhésion au Comité d'expansion économique pour un montant de 804,58 €
- APPROUVE l'adhésion à l'Agence Locale des Pays d'Issoire pour un montant de 6 698 €

8. Questions diverses

Informations diverses : information concernant le recrutement de la chargée de Mission : recrutement de Mlle Florence POISSONNIER à compter du 4 mai 2009.

1. Point sur l'activité commerciale sur la zone d'activité des Coustilles

Suite au courrier envoyé à tous les maires de la communauté de communes leur demandant un avis de leur conseil municipal sur l'accueil d'activité commerciale sur la zone des Coustilles et en particulier sur l'accueil d'une moyenne surface commerciale avec distribution de carburants, les réponses suivantes nous sont parvenues :

- 9 réponses positives,
- 5 réponses négatives,
- 2 communes qui ne souhaitent pas se prononcer,
- 1 commune dont l'avis est partagé (50% oui, 50% non).

Au vu de ces éléments :

Le bureau propose de maintenir le projet de commercialisation de la zone tel que défini à l'unanimité lors du conseil communautaire du 2 décembre 2008.

Et propose que chaque délégué communautaire donne un avis sur le bien fonder d'accueillir une moyenne surface commerciale avec pompe à essence.

Auparavant, la parole est donnée à Monsieur ROUX, maire de Saint Germain Lembron qui souhaite exposer le point de vue de la commune quant à cette question.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire de Saint-Germain, les délégués communautaires sont amenés à donner un avis sur la question suivant : pour ou contre l'accueil d'une moyenne surface avec point de distribution de Carburant sur le Parc d'activité des Coustilles :

Le résultat est le suivant :

Nombre d'avis : 36
Avis exprimés :36
Pour : 19
Contre : 15
Blanc / Nul : 2

A la majorité, l'avis du conseil communautaire est donc favorable à l'accueil d'une moyenne surface avec point de distribution de Carburant sur le Parc d'activité des Coustilles.

Le président lève la séance à 20h30.

